

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 427 29 - Finistère ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Brest
LES RIVERAINS DE KERVALLON.

Objet : agir pour la défense des intérêts, la qualité de vie, la solidarité et la convivialité des relations de voisinage des riverains du bois de Kervallon, habitant dans les rues de Kergrac'h, Emile Goude, Dupuy de Lome et l'impasse Chertemps du Seuil, concourir à la sécurité et à la tranquillité publiques des habitants, lutter contre les pollutions et nuisances, dans le respect de la Loi, œuvrer pour le maintien de l'habitat pavillonnaire et des jardins privés des rues concernées, préserver les paysages et les écosystèmes, liés à la proximité du bois de Kervallon et des rives de la Penfeld, engager des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité en ville, concourir aux mesures prises par les autorités compétentes en matière d'aménagement des espaces publics, d'offre de transport en commun et déplacements doux, de développement des énergies renouvelables, d'offre de logements et de services à la population, de réglementation de la circulation dans et à proximité des rues concernées (stationnements, vitesse, aménagements routiers), afin de garantir la tranquillité et la sécurité des habitants, des usagers de la voirie et des personnes vulnérables (enfants, personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes) et de faciliter le stationnement résidentiels des habitants, participer aux instances de concertation et de décision mises en place par les pouvoirs publics dans l'ensemble de ces domaines, organiser des événements ponctuels ou réguliers liés à l'objet de l'association, mener, le cas échéant, des actions communes avec toute autre association de quartier ou toute autre association ou organisme ayant des objectifs similaires à ceux de la présente association notamment celles situées rive droite et dans la commune de Brest, engager toute action et tous recours devant les administrations, les juridictions judiciaires et administratives et auprès de tout autre acteur privé ou public, visant à contester la légalité des décisions relatives aux aménagements et constructions envisagées dans et à proximité des rues concernées, qui seraient en contradiction avec les objectifs poursuivis par l'association
Siège social : 13, rue de Kergrach, 29200 Brest.

Date de la déclaration : 15 octobre 2019.